

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

L'AN 2025, le 11 SEPTEMBRE, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

**MM. GRZETICZAK, Président, et RAMPELBERG, Vice-Président.
MM. DELHAYE et LIEZ, Administrateurs.**

**Pouvoirs : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZETICZAK.
M. MUZART, Administrateur, à M. RAMPELBERG.**

Excusée : Mme MARICOT, Administratrice.

**Assistés de : MM. DOURLLEN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux
Adjoints, Mmes MOINAT et PLANCKAERT, Directrices de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance.**

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZETICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

**SOISSONS – AVENUE DE CHATEAU-THIERRY – PROJET DE REQUALIFICATION DU SITE
MAILLARD – LANCEMENT DES ETUDES**

L'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise et de l'Aisne (EPFLO) nous a proposé un foncier situé Avenue de Château-Thierry à Soissons. L'emprise foncière des parcelles AW 302-303 totalise une surface de 21 075 m². Ce terrain abritait les Pépinières Maillard.

L'étude de capacité laisse pressentir un potentiel de 84 logements dont 16 maisons individuelles.

Au vu du contexte et des enjeux de ce lieu, il est proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à :

- engager les études nécessaires à ce projet,
- passer un contrat de maîtrise d'Œuvre et des commandes diverses,
- signer la « Convention de portage foncier » au bénéfice de l'OPAL,
- signer tous actes relatifs à la bonne exécution du montage de ce projet.

Le Bureau sera sollicité pour valider le montage et le bilan financier de l'opération.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

